

LE MAGAZINE DES
PROFESSIONNELS
MEMBRES DE
LA CHAMBRE
DE L'ASSURANCE
DE DOMMAGES

la

ChAD PRESSE

VOL. 11, N° 4 /// JUILLET | AOÛT 2010

DOSSIER SPÉCIAL MAIN-D'ŒUVRE

BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE
**LA MARCHÉ
EST HAUTE**

UNE CRISE D'ENVERGURE
AU QUÉBEC

PÉNURIE TEMPORAIRE
DE RÉCLAMATIONS

+ TOURNÉE RÉGIONALE
ET PREMIERS PAS
D'UNE OFFRE
DE FORMATIONS



CHAMBRE DE
L'ASSURANCE
DE DOMMAGES

chad.ca

CET AUT  MNE...



**AU CŒUR DE LA CONFORMITÉ:
HUIT FORMATIONS DISPONIBLES EN ENTREPRISE**

- ▶ Programme de supervision des employés
- ▶ La protection des renseignements personnels: les règles de l'art
- ▶ Les agents en assurance de dommages et leur code de déontologie
- ▶ Les courtiers en assurance de dommages et leur code de déontologie
- ▶ Démystifier le rôle du syndic de la ChAD
- ▶ Formulaire de consentement: prise de renseignements personnels lors d'un sinistre
- ▶ Apprivoiser le compte séparé pour mieux le gérer
- ▶ Expertise en règlement de sinistres: 25 erreurs à éviter!

Offertes sur demande, communiquez avec le Service du développement professionnel

Téléphone: 514 842-2591
1 800 361-7288
Courriel: spd@chad.qc.ca



la **ChAD** PRESSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT DU CONSEIL
Serge Lyras, C.d'A.A., FPAA

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL
M^e France Bourdeau, LL.B., PAA

ADMINISTRATEURS
Diane Beaudry, CA, IAS. A.
Jean Boissonneault, C.d'A.Ass.
Patrick Décarie
Bernard Drouin
Alain Giroux, CRM
Lise Guimond, PAA
M^e Julie-Martine Loranger, IAS. A.
Donald Mercier, FPAA
André Michaud, B.A.A., C.d'A.A.
Michel Talbot, FPAA
Jacques Yelle, B.Comm., C.d'A.A.

LES RESPONSABLES DE SERVICES

PRÉSIDENTE ET DIRECTION GÉNÉRALE
Maya Raic, présidente-directrice générale

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES
ET CONFORMITÉ DES PRATIQUES
M^e Jannick Desforges, directrice

COMMUNICATIONS ET
AFFAIRES PUBLIQUES
Isabelle Perreault, directrice

DISCIPLINE
Véronique Smith, secrétaire

SERVICES ADMINISTRATIFS ET GESTION
DES OPÉRATIONS DE LA FORMATION CONTINUE
Jocelin Pilon, directeur

BUREAU DU SYNDIC
Carole Chauvin, syndic

PRODUCTION

ÉDITION
Isabelle Perreault

RÉDACTEUR EN CHEF
Luc Belhumeur

COORDINATION
Pascale Gabriel

GRAPHISME
CGCOM

TRADUCTION
Wendy Green

POUR NOUS JOINDRE

La ChADPresse est publiée six fois par année.

TIRAGE
Plus de 15 700 exemplaires

ABONNEMENT
35\$ pour 1 an (taxes non incluses)

La Chambre de l'assurance de dommages
999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 3L4
Tél.: 514 842-2591 ou 1 800 361-7288
Télééc.: 514 842-3138

SITE INTERNET
www.chad.ca

COURRIER ÉLECTRONIQUE
info@chad.qc.ca

La ChADPresse est publiée par la Chambre de l'assurance de dommages.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

N.B. La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.



**SOYEZ EN CONTACT
AVEC VOTRE INDUSTRIE !**

La ChADExpress
Rapide et sans papier

Les nouvelles express de l'industrie de l'assurance de dommages!

ABONNEZ-VOUS MAINTENANT !

Formulaire d'abonnement sur chad.ca



**UNE NOUVELLE QUESTION
À CHAQUE DEUX SEMAINES**

ChADQUIZ: Testez vos connaissances
Visitez chad.ca

À chaque deux semaines, une nouvelle question
en ligne sur chad.ca
Version anglaise disponible



DOSSIER SPÉCIAL MAIN-D'ŒUVRE

11

Besoins de main-d'œuvre
LA MARCHÉ EST HAUTE
Les employeurs sous-estiment le nombre de départs à venir

14

**UNE CRISE D'ENVERGURE
AU QUÉBEC**

15

**PÉNURIE TEMPORAIRE
DE RÉCLAMATIONS**

18

LA COALITION ET LA RELÈVE

Mise à jour du sondage sur les besoins de main-d'œuvre
Cahier spécial sur les carrières en assurance
de dommages

Les perceptions s'améliorent
Résultat des élections

19

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Liste des nouvelles activités accréditées
Titres professionnels

DANS VOTRE DISCIPLINE

4 Chercher l'erreur
Deux fois plutôt qu'une...

5 Confirmation provisoire d'assurance :
deux nouveaux formulaires

ACTUALITÉ ET DOSSIERS DE LA ChAD

7 Tournée régionale
CET AUTOMNE, LA ChAD PRÈS DE CHEZ VOUS !

9 Les premiers pas d'une offre de formations en Conformité
**LA ChAD LANCE SES ACTIVITÉS
DANS LE CADRE DE LA TOURNÉE RÉGIONALE**

10 Demande d'accréditation d'activité de formation
On passe en mode sans papier !

17 DISCIPLINE

17 ICI ET LÀ DANS VOTRE INDUSTRIE

Collecte de fonds 2010 pour Soutien-O-Sinistrés
Le tirage d'une croisière fait un heureux
Précision sur les débits préautorisés

FICHE

LA CHRONIQUE SYNDIC

Formation obligatoire en guise de sanction disciplinaire :
C'est possible, même en cas d'infraction majeure

PARLONS JURISPRUDENCE

De l'exclusion à l'inclusion
Les clauses externes aux contrats d'assurance
en dommages

ÉCRIVEZ-NOUS !

La ChADPresse est le magazine des professionnels
membres de la Chambre de l'assurance de dommages.
Vous avez des commentaires? Des suggestions?
Écrivez-nous à info@chad.qc.ca.



CHERCHEZ L'ERREUR

Deux fois plutôt qu'une...



Par Denise L. Hamel, FPA

Un incendie endommage une bâtisse assurée. Un expert en sinistre est mandaté par les assurés et un autre par les assureurs. Des retards surviennent au dossier, l'assuré ayant des problèmes de santé et n'ayant pas le temps de s'occuper de sa réclamation. Comme il n'est pas très facile de le joindre, l'expert en sinistre qui le représente accepte un règlement sous la section « bâtisse », sans en avoir discuté au préalable avec son client. L'offre étant raisonnable, il est convaincu que l'assuré l'acceptera.

Pour compléter le règlement du contenu, il manque certaines factures. Plusieurs mois plus tard, l'assuré prend finalement le temps de les soumettre. Il a déjà reçu une grande partie du règlement. L'assuré ayant tardé à lui faire parvenir les derniers documents, l'expert en sinistre représentant l'assureur n'est pas pressé de régler le dossier. Ce n'est que six mois plus tard, alors que l'expert en sinistre de l'assuré rappelle ce dernier pour la quatrième fois sans retour de ses appels, qu'il envoie le tout à l'assureur.

Saviez-vous qu'au cours du règlement de ce dossier, les deux experts en sinistre ont dérogé au code de déontologie? Selon l'article 34 dudit code, « l'expert en sinistre doit soumettre toute offre de règlement au mandant ». Cette règle vaut pour toutes les offres, sans exception. Seul l'assuré a le pouvoir d'accepter ou de refuser une offre.

Quant à l'expert en sinistre au service de l'assureur, il a enfreint la règle n° 10 du code de déontologie, qui stipule que « l'expert en sinistre ne doit pas négliger les devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités; il doit s'en acquitter avec intégrité ». En ne rappelant pas et en tardant à finaliser le dossier, il a agi avec négligence et pourrait être blâmé.

Au cœur de la conformité: les formations

Cette mise en situation est tirée d'un cas à l'étude de la formation *Expertise en règlement de sinistres: 25 erreurs à éviter!*

Cette formation proposée par M^{me} Denise L. Hamel va vous intéresser. Elle sera offerte en entreprise dès cet automne et en séance publique à compter de la session hiver-printemps 2011. ■

Vous souhaitez planifier cette formation pour les experts de votre cabinet?

Communiquez avec le Service du développement professionnel de la ChAD.

Téléphone : 514 842-2591
1 800 361-7288

Courriel : sdp@chad.qc.ca

Pour consulter l'ensemble des formations, rendez-vous sur chad.ca, section « Membres », puis cliquez sur « Ma formation continue » et ensuite sur « Formations offertes par la ChAD ».



Offerts en français et en anglais sur chad.ca

CONFIRMATION PROVISOIRE D'ASSURANCE : DEUX NOUVEAUX FORMULAIRES

Personnalisez-les à votre cabinet

Les nouveaux formulaires de confirmation provisoire d'assurance pour chaque type d'assurance (automobile et habitation) tiennent compte des modifications récemment entrées en vigueur.

Même si les nouvelles technologies de l'information facilitent la souscription en assurance de dommages, une confirmation provisoire constitue toujours un bon moyen de protéger les clients contre une perte découlant d'un sinistre qui surviendrait avant l'émission officielle du contrat par l'assureur.

En effet, il n'est pas toujours possible de remettre au client sa police d'assurance au moment où elle entre en vigueur, ou avant. Le représentant en assurance de dommages doit alors fournir une confirmation d'assurance attestant que le risque est couvert par un assureur et confirmant les garanties et autres conditions qui s'appliquent.

Ainsi, la confirmation provisoire d'assurance automobile ou habitation permet d'éviter les malentendus, peu importe le moment où survient un sinistre.

Bien que provisoire, la confirmation d'assurance a les mêmes effets qu'un véritable contrat d'assurance et lie tant l'assureur que le représentant et l'assuré.

Quand faut-il remettre une confirmation provisoire à un client ?

Il appartient au représentant d'évaluer la nécessité de remettre une confirmation provisoire d'assurance à son client. Il doit le faire notamment :

- si le client le demande ;
- s'il ne peut remettre rapidement la police à son client ;
- à l'achat ou à la location à long terme d'un véhicule neuf (les certificats d'assurance ou cartes roses ne suffisent pas à confirmer les protections en vigueur) ;
- à la demande d'un tiers concerné, tel un créancier hypothécaire ou un locateur d'immeuble.

À noter que le représentant doit noter sur le formulaire la durée de la confirmation provisoire (habituellement 30, 60 ou 90 jours). Il doit aussi s'assurer que la police sera émise et transmise à l'assuré avant que cette période ne soit expirée. Autrement, une autre confirmation provisoire devra être émise.

[...] LA CONFIRMATION [PROVISOIRE] D'ASSURANCE A LES MÊMES EFFETS QU'UN VÉRITABLE CONTRAT D'ASSURANCE ET LIE TANT L'ASSUREUR QUE LE REPRÉSENTANT ET L'ASSURÉ.

Nouveaux formulaires sur chad.ca

La ChAD met à votre disposition de nouveaux formulaires de confirmation provisoire pour chaque type d'assurance (automobile et habitation). Ils ont été révisés à la suite de modifications récemment entrées en vigueur tant en assurance automobile qu'en habitation.

En effet, le formulaire pour l'assurance automobile tient compte de l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre prochain, de la nouvelle police d'assurance F.P.Q. n° 5 – Formule d'assurance complémentaire pour dommages éprouvés par le véhicule assuré - Assurance de remplacement.

Pour l'assurance habitation, la confirmation provisoire reflète les nouveaux formulaires du Bureau d'assurance du Canada (BAC), en vigueur depuis le 1^{er} mai 2010.

Pour consulter ces deux nouveaux formulaires, rendez-vous sur chad.ca. Dans la section « Membres », sous la rubrique « Ma pratique professionnelle », cliquez sur l'onglet « Outils et meilleures pratiques » puis sur « Confirmation provisoire d'assurance ». ■



Vous êtes un courtier de type « entrepreneur »?

- Joignez les rangs des courtiers d'assurance affiliés à ABECO!
- Bâissez votre propre entreprise
- Obtenez une rémunération à la hauteur de vos résultats
- Créez une valeur monétaire pour votre volume
- Profitez du soutien de l'équipe ABECO
 - budget de démarrage, soutien marketing et informatique
 - soutien au niveau du service à la clientèle

Pour plus de renseignements, contactez madame Diane Fortin ou monsieur Michel Ouellet au 418 623-2974 ou par courriel michel.foa@videotron.ca



Cabinet en assurance de dommages et services financiers



CHEZ NOUS,
CHACUN A
UN RÔLE
À JOUER.

OFFREZ-VOUS UNE CARRIÈRE
CHEZ DESJARDINS

Desjardins est présentement à la recherche de personnes dynamiques, avec expérience, pour combler des postes **d'agent en assurance de dommages des entreprises.**

Postulez en ligne à desjardins.com/emploi

Numéro de l'offre: 1002789



Conjuguer avoirs et êtres

PROPRIÉTAIRE DE
VOTRE ENTREPRISE
(Cabinet en assurance de dommages)



Courtiers Unis est le meilleur choix pour les propriétaires de cabinet en assurance de dommages ou ceux qui souhaitent le devenir (Bienvenue aux agents).

Courtiers Unis est votre meilleur partenaire, si vous voulez :

- Avoir accès à un vaste choix d'assureurs
- Obtenir une rémunération supplémentaire
- Bénéficier de nombreux outils indispensables
- Rester propriétaire de votre clientèle

Pour démarrer votre cabinet en assurance de dommages, Courtiers Unis vous offre :

- Un guide de démarrage complet
- La gamme de services la plus étendue de l'industrie

CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE, COMMUNIQUEZ AVEC :

Madame Renée Moore
Directrice développement des affaires
Téléphone : 418 660-5544
Sans frais : 1 888 660-5544
renee.moore@courtiersunis.com

Pour votre carrière,
prenez part à
votre **ESSOR**



Pour une carrière...

- Courtier - Assurance des particuliers
- Courtier - Assurance des entreprises

Visitez essor.ca/carrieres

Tournée régionale sur les obligations et règlements, et certains dossiers à venir

CET AUTOMNE, LA ChAD PRÈS DE CHEZ VOUS !

14 rencontres organisées

En septembre, la ChAD entreprend une vaste tournée régionale avec 14 rencontres à travers le Québec. Activité essentielle, ces rencontres permettent à l'équipe de direction d'être au fait des préoccupations et des réalités quotidiennes de ceux qui œuvrent dans l'industrie de l'assurance de dommages.

« Tant pour la ChAD que pour ses membres, la tournée régionale représente également une excellente occasion d'échanger et de poser des questions sur les nouveaux développements au sein de l'industrie de l'assurance de dommages selon les régions », souligne Maya Raic.

De façon générale, les thèmes aborderont les développements récents concernant les obligations et règlements ainsi que certains dossiers à venir. Voici un aperçu.

Formations

Il sera notamment question de la formation continue obligatoire et, spécifiquement, des activités de formation de la ChAD (voir en page 9 : *La ChAD lance ses activités dans le cadre de la tournée régionale*).

Inspections

À la suite du dossier spécial sur les cinq ans d'inspection des cabinets dans le numéro précédent de *La ChAD Presse*, il est clair que la « conformité » est plus qu'un terme à la mode au sein de l'industrie.

Bien que les cabinets veuillent se conformer, ils ne savent pas toujours comment s'y prendre. Parfois même, ils ignorent certaines obligations. Une belle occasion d'échanger avec vous sur vos préoccupations et vos réalités et de revoir les outils mis à votre disposition pour vous aider à améliorer vos pratiques.

que les principes de la déontologie et de la conformité seront bien accueillis et bien intégrés dans les cabinets », soutient Maya Raic.

Depuis novembre 2009, une quarantaine de rencontres ont été réalisées dans l'industrie. Elles ont permis de prendre le pouls des leaders de l'industrie, qui ont démontré intérêt et ouverture face au projet. Suite à la page 8 >

AGENDA DE LA TOURNÉE RÉGIONALE¹

8 septembre	Val-d'Or
9 septembre	Rouyn-Noranda
16 septembre	Sherbrooke
28 septembre	Joliette
5 octobre	Rimouski
6 octobre	Gaspé
19 octobre	Drummondville
20 octobre	Jonquière
21 octobre	Saint-Jérôme
26 octobre	Rivière-du-Loup
27 octobre	Saint-Georges-de-Beauce
27 octobre	Québec
2 novembre	Saint-Hyacinthe
3 novembre	Gatineau

Gouvernance et évolution de la ChAD

À la suite de nouvelles règles en matière de gouvernance émises par l'OCDE et de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, adoptée par le gouvernement du Québec, le conseil d'administration a amorcé il y a deux ans une importante réflexion sur l'organisme, dont la mission est la protection du public.

Deux principes guident le projet d'une nouvelle gouvernance. Le premier prévoit, entre autres, une présence accrue de représentants indépendants au conseil d'administration et le second, la présence de dirigeants de cabinets.

« Ces nouvelles règles de gouvernance permettront de renforcer la crédibilité de l'organisme auprès du public et d'assurer

[La tournée régionale est] une belle occasion d'échanger avec vous sur vos préoccupations et vos réalités et de revoir les outils mis à votre disposition qui peuvent contribuer à améliorer vos pratiques.

¹ Note: Les régions qui ne seront pas visitées cet automne le seront à l'hiver 2011.

> Suite

CET AUTOMNE, LA ChAD PRÈS DE CHEZ VOUS !

Cotisation des membres

En 2009, le comité de vérification a procédé à une planification financière détaillée. Cet exercice avait comme objectif de planifier une gestion efficiente des ressources financières afin d'aider l'organisation à réaliser pleinement sa mission.

« Comme les revenus sont essentiellement basés sur la cotisation des membres et qu'il n'y a eu aucune augmentation depuis la création de notre organisme en 1999, un ajustement est inévitable pour les années 2012 et suivantes et sera proposé aux membres », conclut la présidente-directrice générale.

Inscriptions en ligne sur chad.ca

Tant pour la tournée régionale que pour la formation, consultez le calendrier détaillé que vous trouverez à la fin de *La ChADPresse* et inscrivez-vous dès maintenant en ligne sur chad.ca, dans la section « Membres ». ■

« CES NOUVELLES RÈGLES DE GOUVERNANCE PERMETTRONT DE RENFORCER LA CRÉDIBILITÉ DE L'ORGANISME AUPRÈS DU PUBLIC ET D'ASSURER QUE LES PRINCIPES DE LA DÉONTOLOGIE ET DE LA CONFORMITÉ SERONT BIEN ACCUEILLIS ET BIEN INTÉGRÉS DANS LES CABINETS »

– Maya Raic

« L'INTÉRÊT MANIFESTE DES MEMBRES NOUS A INCITÉS À INVESTIR DANS DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE. »

– Maya Raic

HUIT FORMATIONS

3 UFC – Conformité

- *Programme de supervision des employés*
- *La protection des renseignements personnels : les règles de l'art*
- *Les agents en assurance de dommages et leur code de déontologie*
- *Les courtiers en assurance de dommages et leur code de déontologie*
- *Démystifier le rôle du syndic de la Chambre de l'assurance de dommages*
- *Formulaire de consentement : prise de renseignements personnels lors d'un sinistre*
- *Apprivoiser le compte séparé pour mieux le gérer*
- *Expertise en règlement de sinistres : 25 erreurs à éviter !*



Les premiers pas d'une offre de formations en Conformité

LA ChAD LANCE SES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA TOURNÉE RÉGIONALE

Huit formations, dont une pendant la tournée

Profitant de la tournée régionale qui s'amorce en septembre, la ChAD lance ses activités et fait ses premiers pas avec une offre de huit formations en Conformité, une nouvelle catégorie introduite dans le *Règlement sur la formation continue obligatoire*, le 1^{er} janvier 2010.

« Il allait de soi que la ChAD offre des formations cadrant parfaitement avec l'orientation souhaitée par ses membres », souligne Maya Raic, présidente-directrice générale.

En effet, lors d'un sondage réalisé en 2009 sur la formation continue obligatoire, neuf membres sur dix ont souhaité que la ChAD donne de la formation en matière de conformité et de déontologie.

« L'intérêt manifeste des membres envers de meilleures pratiques professionnelles depuis quelques années nous a incités à revoir le Règlement et à investir dans des activités de formation continue, un instrument essentiel au maintien et au développement de la qualité du travail des professionnels, explique la présidente-directrice générale. Cela est d'autant plus vrai que la formation continue obligatoire est au cœur même de la mission de la Chambre : assurer la protection du public », ajoute-t-elle.

Huit formations offertes

Que ce soit en séance publique ou en entreprise, l'offre comprend pour le moment huit formations dans la catégorie Conformité, et ce, tant pour les représentants en assurance de dommages et les experts en sinistre que pour les responsables de la conformité et les gestionnaires de cabinet.

Notez que cette offre s'ajoute aux six formations présentement en ligne sur Internet avec notre partenaire EduCollege.com.

Formation en séance publique

Cet automne, une seule formation en séance publique est inscrite au calendrier de la tournée régionale : *Les courtiers en assurance de dommages et leur code de déontologie* (3 UFC – Conformité).

Tant pour la tournée régionale que pour la formation, inscrivez-vous maintenant en ligne sur chad.ca, dans la section « Membres ».

D'ici novembre, le Service du développement professionnel publiera un calendrier détaillé des formations en séance publique pour la session hiver-printemps 2011. Les inscriptions à ces formations se feront par Internet, au moyen d'un formulaire électronique.

Formation en entreprise

Sur demande, les huit formations sont maintenant offertes en entreprise (séances privées). Un minimum de 12 participants est requis. Pour tout complément d'information ou pour planifier une ou des formations au sein de votre cabinet, communiquez avec le Service de développement professionnel au 514 842-2591, sans frais, 1 800 361-7288 ou par courriel : sdp@chad.qc.ca.

Une offre qui évoluera

Soyez à l'affût des nouvelles formations à venir en visitant régulièrement le site Internet chad.ca, car l'offre évoluera au rythme des défis et des enjeux de la pratique professionnelle. Vous pouvez compter sur l'équipe de la Chambre pour vous soutenir dans votre développement professionnel. ■

D'ici novembre,
un calendrier
détaillé des
formations en
séance publique
sera publié
pour la session
hiver-printemps
2011

Sur demande,
les huit formations
sont maintenant
offertes en
entreprise.



Service de développement
professionnel

Téléphone :
514 842-2591 ou 1 800 361-7288
Courriel :
sdp@chad.qc.ca

Demande d'accréditation d'activité de formation **ON PASSE EN MODE SANS PAPIER!**

Un tout nouveau formulaire électronique est maintenant offert dans la section Formateurs de notre site Internet. Désormais, vous pouvez effectuer en ligne vos demandes d'accréditation d'activités de formation.

Processus simplifié et informatisé

Le processus a été entièrement revu afin de fournir un outil simple et rapide à utiliser. Tous les détails requis pour l'analyse des demandes de même que les documents d'information à consulter ont été groupés dans un même formulaire, sous quatre onglets: Organisme, Activité, Formateurs et Paiement.

Pour vous guider, nous avons prévu des « bulles » d'information qui répondront à vos questions tout au long du processus. Le formulaire permet également de joindre les documents requis: plan de cours, curriculum vitæ de formateurs, etc.

Nous avons en outre profité de cette refonte pour uniformiser les plans de cours que nous recevons. À cet effet, un exemple de plan de cours est offert et téléchargeable directement sur votre ordinateur à l'aide d'un simple lien.

Paiement des frais en toute sécurité

Le formulaire Web vous permettra également de régler les frais d'accréditation par carte de crédit. Soyez assuré que le processus est totalement sécurisé et que vos renseignements confidentiels seront transmis en toute confiance.

Confirmation automatisée

Une fois le formulaire rempli, la demande est envoyée à la ChAD par courriel. Vous recevrez automatiquement un accusé de réception résumant l'information relative à votre requête. De même, une fois votre demande traitée, vous recevrez l'attestation d'accréditation par courriel.

En ligne sur chad.ca

Un clic, quatre onglets à remplir et le tour est joué! Nous sommes persuadés que vous apprécierez cette nouvelle façon de faire! ■



Un clic, quatre
onglets à remplir
et le tour est joué!

Besoins de main-d'œuvre

LA MARCHÉ EST HAUTE

Les employeurs sous-estiment le nombre de départs à venir

En matière de main-d'œuvre, un défi plus grand que jamais attend les intervenants en assurance de dommages. C'est que plus de 5 300 postes devront être pourvus d'ici la fin de 2012.

Voilà le principal constat d'un sondage commandé par la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages. Les résultats de ce sondage, réalisé par la firme Scor, ont été dévoilés le 7 juin dernier dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Coalition.

Plus précisément, le sondage révèle que 1 705 postes seront à pourvoir dès cette année, 1 644 l'an prochain et 2 008 d'ici la fin de 2012. Les besoins les plus criants concerneront le courtage en assurance de dommages, mais la demande de main-d'œuvre se fera sentir dans toutes les professions, et ce, à des degrés divers.

Voilà une situation qui a de quoi en inquiéter plus d'un.

Pour Robert LaGarde, président de la Coalition, il ne fait aucun doute qu'il faut encore une fois se retoucher les manches.

« Plusieurs autres industries vivent une pénurie de main-d'œuvre, ce qui crée inévitablement une concurrence pour le recrutement, fait-il remarquer. De plus, une importante diminution du bassin de main-d'œuvre au Québec est prévue dès 2012. Ces facteurs incontournables exercent une pression accrue sur notre secteur d'activité. D'où l'importance stratégique pour la Coalition de maintenir une vision à long terme. »

Serge Lyras, président du conseil d'administration de la Chambre de l'assurance de dommages, juge la situation préoccupante. Il rappelle à cet égard que la moitié des membres de la Chambre sont âgés de 45 ans et plus et que 21 % ont 55 ans et plus.

« Nous parlons donc d'un bassin potentiel de quelque 3 000 personnes certifiées ayant 55 ans et plus et qui partiront à la retraite dans un avenir plus ou moins rapproché », observe-t-il.



Nous parlons donc d'un bassin potentiel de quelque 3 000 personnes certifiées ayant 55 ans et plus et qui partiront à la retraite dans un avenir plus ou moins rapproché.

- Serge Lyras

5 300 POSTES À COMBLER
D'ICI LA FIN DE 2012

Problématique sous-estimée

Comme dans le précédent sondage réalisé en 2008, les résultats de cette année démontrent que les employeurs sous-estiment le nombre de départs à venir pour cause de retraite ou autre. On peut donc s'attendre à un volume d'embauches plus élevé que celui projeté, explique pour sa part Maya Raic, présidente-directrice générale de la Chambre.

« Il est essentiel que notre industrie puisse compter sur une main-d'œuvre qualifiée et en quantité suffisante, signale-t-elle. Pour y parvenir, tous les employeurs devront mettre la main à la pâte et faire preuve de réalisme et de rigueur. »

C'est qu'actuellement 45 % des cabinets qui prévoient embaucher du personnel au cours des deux prochaines années ne disposent pas d'un plan de relève.

« Il nous apparaît évident que les employeurs ont sous-estimé leurs besoins de main-d'œuvre de 2004 à 2009. Cela nous amène à interpréter prudemment leurs prévisions pour 2010 à 2012 », indique Simon Corneille, président de Scor.

La pointe de l'iceberg ?

Le sondeur a donc raffiné le modèle de prévision des embauches afin d'obtenir un portrait plus réaliste de la situation.

Scor a en effet établi une méthode mitoyenne qui consiste à calculer la moyenne entre les deux approches, soit, d'une part, les prévisions des répondants et, d'autre part, l'extrapolation purement mathématique des embauches observées entre 2004 et 2009.

Il en ressort que la prévision la plus réaliste du nombre de postes à pourvoir d'ici 2012 serait de plus de 6 600 au lieu de 5 300 postes (2 079 embauches en 2010, 2 132 en 2011 et 2 399 en 2012).

« Il s'agit de besoins d'embauche importants qui vont bien au-delà des prévisions, ces dernières n'étant que la pointe de l'iceberg », note-t-il.

Simon Corneille est d'avis que là où le bât blesse actuellement, c'est à propos de la capacité des employeurs à prévoir les départs pour des raisons autres que la retraite.

« Le défi des responsables en ressources humaines des cabinets est de mieux planifier les remplacements pour départs imprévus, lesquels prennent les employeurs par surprise », avance-t-il.

MÉTHODOLOGIE

Le sondage téléphonique a été effectué par Scor du 1^{er} au 26 février 2010, auprès de 410 cabinets d'assurance de dommages œuvrant au Québec (cabinets de courtage, assureurs directs, assureurs à courtiers et cabinets d'expertise en règlement de sinistres). Il comporte une marge d'erreur de plus ou moins 3,6%, 19 fois sur 20.



Il est essentiel que notre industrie puisse compter sur une main-d'œuvre qualifiée et en quantité suffisante. Pour y parvenir, tous les employeurs devront mettre la main à la pâte et faire preuve de réalisme et de rigueur.

- Maya Raic

POSTES À POURVOIR PAR CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS

	2010	2011	2012
Agents en assurance de dommages	490	303	498
Courtiers en assurance de dommages	877	303	1 087
Experts en sinistre	216	1 007	271
Souscripteurs	122	215	152
Total	1 705	1 644	2 008

Bilan migratoire

Le beau côté de la situation, c'est que le bilan migratoire de l'industrie est demeuré largement positif au cours des dernières années. Rappelons que le bilan migratoire représente le total des embauches moins les départs.

« Le fait d'afficher un bilan migratoire positif signifie que l'industrie de l'assurance de dommages est en croissance », précise Simon Corneille.

On observe donc une augmentation nette de la taille de l'industrie, estimée à 851 emplois en 2008 et à 1 019 en 2009. Une hausse de 1 236 emplois est projetée pour cette année et de 1 145 pour 2011.

« L'industrie de l'assurance de dommages est un exemple à suivre dans la prise au sérieux de la problématique de la main-d'œuvre, constate-t-il. Elle s'est donné les moyens de promouvoir son secteur d'activité. Voilà une industrie sage. »

Double défi

Non seulement l'industrie devra-t-elle au cours des prochaines années maintenir un taux élevé d'embauche, mais elle devra aussi trouver le moyen de conserver ses effectifs.

« Le défi de la rétention de la main-d'œuvre sera amplifié dans un horizon de cinq à dix ans. Pas besoin d'une boule de cristal pour voir venir cela, conclut Simon Corneille. Pour les employeurs, il deviendra de plus en plus difficile de garder leurs employés, lesquels seront sollicités de toutes parts. » ■

DES FAITS ET DES CHIFFRES

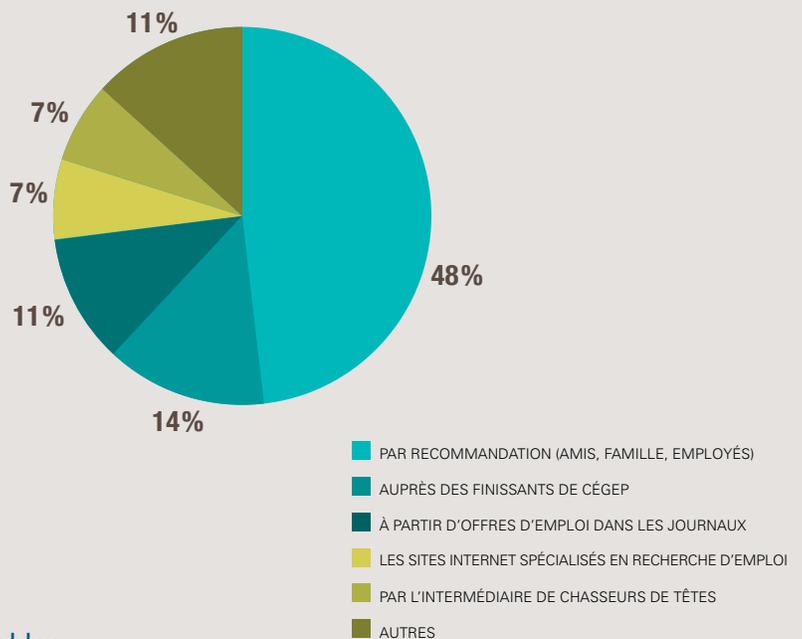
+7%

Au début de cette année, l'industrie de l'assurance de dommages comptait 30 634 employés (dont 93 % à temps plein), toutes catégories d'emploi confondues. Il s'agit d'une hausse de près de 7 % comparativement à 2008.

Les cabinets de courtage comptent en moyenne près d'une vingtaine d'employés. Ils représentent 83 % des entreprises du secteur et regroupent la moitié de la main-d'œuvre (49 %).

Les assureurs directs et les assureurs à courtiers représentent seulement 9 % de l'ensemble des cabinets d'assurance. Ils emploient toutefois 48 % de la main-d'œuvre de l'industrie.

MODES DE RECRUTEMENT PRIVILÉGIÉS



Le défi des responsables en ressources humaines des cabinets est de mieux planifier les remplacements pour départs imprévus, lesquels prennent les employeurs par surprise.

- Simon Corneille



Bien d'autres facteurs
que le départ des baby-boomers

UNE CRISE D'ENVERGURE AU QUÉBEC

Solution : développer une offre d'emploi attrayante

Comme c'est le cas dans la plupart des pays industrialisés, le marché du travail québécois et canadien traverse dans son ensemble une période de tumulte.

« Il s'agit d'une crise majeure et inégalée qui touche tous les secteurs d'activité », lance d'emblée Pauline Brassard, conseillère en ressources humaines agréée (CRHA) et présidente de PB Conseils RH.

Elle rappelle que, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les surplus de main-d'œuvre étaient constamment au rendez-vous. La situation est maintenant totalement changée.

Il serait faux, selon elle, de prétendre que la pénurie actuelle de main-d'œuvre au Québec découle essentiellement des départs à la retraite des baby-boomers. Il y a au contraire bien d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte comme les congés de maternité et de paternité, les congés sabbatiques, les congés sans solde et les congés de maladie à long terme.

« Il faut aussi tenir compte de l'absentéisme et de divers phénomènes tels que le vieillissement de la population, la baisse du taux de natalité et le fait que la formation professionnelle et technique a été secondarisée ces dernières années au profit de l'enseignement universitaire. Par conséquent, on se retrouve maintenant avec des pénuries dans plusieurs métiers », explique-t-elle.

Dans tout ce brouhaha du marché du travail, Pauline Brassard est d'avis que les cabinets en assurance de dommages, comme cela est le cas pour la majorité des PME québécoises, se devront plus que jamais de développer une offre d'emploi attrayante pour attirer et conserver les employés.

« Chaque cabinet devrait se créer une marque distinctive comme employeur et faire la promotion de ses postes à combler en misant sur cette marque », suggère-t-elle.

Pauline Brassard conclut : « Pour attirer des employés, il faut d'abord qu'un employeur ait la volonté d'agir activement dans ce domaine et de bonifier les conditions de travail, comme offrir une gestion personnalisée et de la formation et favoriser la conciliation travail-famille. » ■

« Chaque cabinet devrait se créer une marque distinctive comme employeur et faire la promotion de ses postes à combler en misant sur cette marque »

- Pauline Brassard, CRHA



Experts en sinistre indépendants

PÉNURIE TEMPORAIRE DE RÉCLAMATIONS

Des mises à pied chez les plus jeunes

Chez les experts en sinistre indépendants, on ne parle pas de pénurie de main-d'œuvre, mais plutôt de pénurie temporaire de réclamations. Conséquence : de jeunes experts en sinistre sont mis à pied.

« En raison du beau temps, nous vivons présentement la pire pénurie de réclamations depuis 1982. Les cabinets indépendants n'ont pas eu d'autre choix que de laisser partir des employés », tranche Denis Duchesne, expert en sinistre senior chez Cunningham Lindsey.

« C'est bien triste et regrettable parce que ce sont surtout des jeunes très prometteurs, ayant trois ou quatre années d'expérience dans le domaine. Plusieurs se trouveront un emploi ailleurs qu'en assurance de dommages et il sera difficile de les remplacer une fois ce creux de vague passé », ajoute-t-il.

Denis Duchesne s'attend à ce que l'industrie effectue des mises à pied additionnelles jusqu'à la fin de l'année. Du coup, le nombre d'experts en sinistre indépendants pourrait encore diminuer d'ici le début de 2011.

Une telle réduction des effectifs a de quoi inquiéter. « Si une ou deux catastrophes climatiques survenaient, nous manquerions de main-d'œuvre chez les experts en sinistre indépendants et les consommateurs en subirait les conséquences, notamment par des délais plus longs », prévient-il.

Il faut également savoir que, selon la Chambre de l'assurance de dommages, 53 % des experts en sinistre ont 45 ans et plus et 22 % d'entre eux ont 55 ans et plus.

Charles Berthiaume, président de l'Association des experts en sinistre indépendants du Québec (AESIQ), explique qu'il est très difficile de prévoir la fin d'un tel cycle bas au chapitre des réclamations. « Notre secteur d'activité est cyclique et la situation reviendra à la normale », signale-t-il cependant.

D'ici là, Charles Berthiaume conseille aux cabinets indépendants de bien contrôler leurs charges d'exploitation et, dans la mesure du possible, de diversifier leur clientèle.

« Pour les experts en sinistre indépendants, il existe d'autres marchés que celui de l'assurance, fait-il valoir. Par exemple, nous pouvons travailler pour des municipalités, des bureaux d'avocats, des compagnies de transport et des agriculteurs. »

« Notre secteur d'activité est cyclique et la situation reviendra à la normale ».

- Charles Berthiaume, président de l'AESIQ

Dans ce creux de vague, la firme Réclamations Berthiaume a profité de la situation pour penser à la relève du cabinet en créant un poste pour la personne qui venait d'y terminer son stage.

L'entreprise a ainsi été en mesure de consacrer le temps qu'il faut à la formation de cette employée. Par la même occasion, cette embauche a permis au fondateur Charles Berthiaume, 68 ans, de réduire progressivement ses heures de travail. « C'est formidable, car je peux ainsi passer plus de temps à faire du golf, à chasser et à pêcher », conclut-il, le sourire aux lèvres. ■

« En raison du beau temps, NOUS VIVONS PRÉSENTEMENT LA PIRE PÉNURIE de réclamations depuis 1982. »

- Denis Duchesne, expert en sinistre

J'ai l'assurance ...de me réaliser



Faites carrière comme travailleur autonome en devenant agent en assurance de dommages affilié!

Une carrière stimulante!

Vous avez des aptitudes pour la vente? Vous détenez un certificat d'agent ou de courtier en assurance de dommages? Cette opportunité de carrière est pour vous!

Nous cherchons des personnes dynamiques qui souhaitent travailler comme agent en assurance de dommages affilié. Vous offrirez exclusivement des produits d'assurance automobile, habitation et entreprise de SSQ Assurances générales. En tant que **travailleur autonome**, vous gèrerez vous-même votre temps et vos stratégies de développement de la clientèle.

Des avantages compétitifs!

- Formule de revenus intéressante
- Programme de formation rémunéré
- Équipement et soutien informatique
- Soutien marketing

Postulez en téléphonant au 1 888 683-5515, poste 5041, ou par courriel à martin.cossette@ssqgenerale.com

Nous appliquons un programme d'accès à l'équité et invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques et les autochtones à présenter leur candidature.

SSQ Assurances générales

Cabinet de services financiers

PAR 5. SUR LE VERT EN TROIS COUPS.

Il y a des opportunités qu'il faut absolument saisir!



Vous possédez 3 ans d'expérience en assurance de dommages? Prenez votre **putter** en main et devenez Producteur autonome associé.

carrière

- > Aucun investissement
- > Pleines commissions - 100%
- > Commissions de renouvellement plus élevées que les normes de l'industrie
- > Développement d'une équité pour la clientèle
- > Assureurs et produits exclusifs

> Envoyez votre C.V. à producteursautonomes@assurexperts.qc.ca

AssurExperts™

www.assurexperts.qc.ca

Cabinet d'assurance et de services financiers

Le courage de vos ambitions : c'est réglé.

Soyez maître de votre destin

- courtier ou agent, réalisez votre rêve de liberté professionnelle en joignant un solide réseau provincial
- développement des affaires selon votre rythme

Obtenez une rémunération avantageuse

- revenu moyen de 70 000 \$ après 3 ans
- 100 % de la rémunération en nouvelles affaires
- surcommissionnement la première année

Profitez d'un soutien adapté

- aide au démarrage
- programme coopératif marketing
- produits novateurs (programme d'assurance Jeune famille et Assurances VR solutions)

Pour discussion confidentielle :
Michel Duval, directeur du réseau

1 800 561-7279

michel.duval@lacapitale.com


La Capitale
assurances générales
Cabinet en assurance de dommages

Votre avenir : c'est réglé.

OFFRE D'EMPLOI

 CHAMBRE DE
L'ASSURANCE
DE DOMMAGES

INSPECTEUR: EXPERTISE EN RÈGLEMENT DE SINISTRES

La Chambre de l'assurance de dommages est à la recherche d'un(e) expert(e) en sinistre qui agira comme inspecteur(e). Le poste est basé à Montréal.

À ce titre, vous effectuerez une vingtaine d'inspections de cabinets d'expertise en règlement de sinistres par année, selon le programme de conformité de la ChAD, et ce, partout au Québec. Vous produirez les rapports pour chacune de vos inspections et en assurerez le suivi. Vous assurerez également des suivis des inspections de cabinets de courtage réalisées par les autres inspecteurs de la Chambre.

De plus, vous collaborerez aux travaux du comité de Qualité de la pratique professionnelle (QPP) et participerez au développement de divers documents écrits (ex. guides, procédures, articles pour *La ChADPresse*) destinés essentiellement aux membres.

Pour de plus amples renseignements, visitez chad.ca, section « Membres ».

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de M^{me} Jocelyne Lisi, avant le 13 septembre 2010, 17 h.

Par courriel : jlisi@chad.qc.ca
Par télécopieur : 514 842-3138
Par la poste :
999, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec)
H3A 3L4

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages,
plaignant;
c.
Monsieur Frank Cianciulli, C.d'A.Ass. (Saint-Léonard)
Courtier en assurance de dommages, intimé
Certificat n°: 107248
Plainte n°: 2009-12-01(C)

FAITS REPROCHÉS

M. Frank Cianciulli, courtier et dirigeant du cabinet Assurances Cianciulli et associés, fut approché par M. Luc Deguire, un représentant en assurance de personnes. Désirant accroître sa clientèle, celui-ci lui propose de s'envoyer mutuellement des clients. Après quelques rencontres, M. Deguire lui suggère un stratagème consistant à souscrire une police d'assurance-vie assurant un capital plus élevé et à ensuite partager la commission touchée (chef 1). Une police d'assurance-vie de 750 000\$ est donc souscrite auprès d'AXA au nom de M. Cianciulli, à titre d'assuré, et au nom du cabinet Assurances Cianciulli, à titre de preneur. En guise de commission, M. Cianciulli encaisse quatre chèques tirés du compte de M. Deguire (chef 2). Deux ans plus tard, M. Cianciulli déclare à l'assureur AXA que ses revenus sont insuffisants pour conserver le capital assuré et lui demande de réduire le montant à son minimum, alors qu'il venait de souscrire une nouvelle police d'assurance-vie auprès d'un autre assureur pour un capital de 1 000 000\$ (chef 3). M. Cianciulli a souscrit cette nouvelle police dans le but de toucher une partie de la commission à laquelle avait droit le représentant Luc Deguire (chef 4). Enfin, M. Cianciulli a fabriqué des factures adressées au cabinet de M. Deguire indiquant des honoraires professionnels pour services non rendus (chef 5).

PLAINTÉ

La plainte comporte cinq chefs. Il est reproché à l'intimé de s'être placé, directement ou indirectement, en situation de conflit d'intérêts (chefs 1 et 4), d'avoir reçu un montant provenant d'un partage de commissions autre que par le cabinet auprès duquel il agit ou de la société autonome (chef 2), d'avoir fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (chef 3) et d'avoir réclamé une rémunération ou des émoluments pour des services professionnels non rendus ou faussement décrits (chef 5).

RADIATION PROVISOIRE

Le 11 novembre 2009, le comité de discipline a radié provisoirement le certificat de M. Fecteau, et ce, jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue.

DÉCISION

Le 15 avril 2010, à la suite d'un plaidoyer de culpabilité, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des cinq chefs de la plainte.

SANCTION

Le 15 avril 2010, le comité de discipline a imposé à l'intimé des amendes totalisant 12 000\$ ainsi que le paiement des frais et déboursés.

COMITÉ DE DISCIPLINE

M^e Patrick de Niverville, président
M^{me} Francine Tousignant, C.d'A.Ass.,
courtier en assurance de dommages, membre
M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A.,
courtier en assurance de dommages, membre

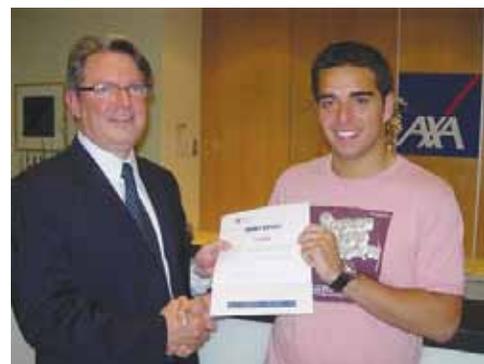
Collecte de fonds 2010 pour Soutien-O-Sinistrés LE TIRAGE D'UNE CROISIÈRE FAIT UN HEUREUX

18 940 \$ amassés pour l'organisme

C'est le 8 juillet dernier, lors du tournoi de golf de l'AFAM (Association des femmes d'assurance de Montréal), que Soutien-O-Sinistrés (SOS) a effectué le tirage d'un chèque-cadeau de 5 000 \$ applicable à une croisière en Méditerranée pour deux personnes sur le *Voyager of the Seas* ou à tout autre forfait voyage de CAA-Québec. L'heureux gagnant ?

M. Tony Evangelista de Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard.

Le prix a été tiré dans le cadre de la collecte de fonds 2010 de SOS, les billets vendus ayant permis d'amasser un montant net de 18 940\$. ■



M. François Reneault, président de SOS, remet le prix à David Evangelista, fils de l'heureux gagnant.

PRÉCISION SUR LES DÉBITS PRÉAUTORISÉS

C'est l'ACP qui fixe les exigences

À la suite de la publication de l'article *Débts préautorisés – Un mode de paiement efficace* dans la dernière édition de *La ChADPresse*, quelques membres nous ont demandé où est mentionnée l'obligation de conserver l'accord de débit préautorisé pendant toute la durée où il est en vigueur, plus un an ?

On retrouve cette obligation à l'article 18 de la *Règle H1 – Débts préautorisés* (DPA) de l'Association canadienne des paiements (ACP) qui prévoit, notamment, les exigences relatives à la vérification et à la conservation des documents à tous les DPA¹.

Également, consultez la publication *Débts préautorisés: Guide des émetteurs de factures*², dans laquelle il est mentionné au point 4.3 c) que : « *L'échange de renseignements entre le bénéficiaire et*

le payeur pour établir l'Accord électronique de DPA du payeur doit être enregistré, et l'enregistrement doit être conservé le temps que l'Accord de DPA du payeur est en vigueur et pour un an par la suite. »

À propos de l'ACP

L'ACP est une association sans but lucratif créée par une loi fédérale de 1980 qui, à l'aide d'un réseau de comités réunissant des représentants membres de l'association et des groupes d'intervenants, élabore et met en œuvre les règles qui régissent la compensation et le règlement de différents types de paiements entre ses institutions financières membres. ■

¹ Peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante : http://www.cdnpay.ca/imis15/pdf/pdfs_rules/rule_h1_fr.pdf

² Peut être consultée sur Internet à l'adresse suivante : http://www.cdnpay.ca/imis15/pdf/pdfs_publications/pad_billers_guide_fr.pdf

LA COALITION EN ACTION

Dans 7 grands quotidiens CAHIER SPÉCIAL SUR LES CARRIÈRES EN ASSURANCE DE DOMMAGES À lire le 2 octobre prochain

Le 2 octobre prochain, le cahier spécial sur les possibilités de carrière en assurance de dommages reviendra pour une septième édition dans sept grands quotidiens du Québec : *La Presse*, *Le Soleil*, *La Voix de l'Est*, *La Tribune*, *Le Quotidien*, *Le Droit* et *Le Nouvelliste*.

Plusieurs témoignages de jeunes de l'industrie atteindront 1,5 million de lecteurs. Projet autofinancé par les placements publicitaires, une version virtuelle sera également disponible, accompagnée d'une campagne promotionnelle sur cyberpresse.ca, workopolis.com et monemploi.com.

Notez que le cahier spécial sera aussi distribué auprès de 2 500 conseillers en information scolaire et professionnelle du Québec, aux établissements d'enseignement offrant de la formation en assurance de dommages, ainsi qu'en grande quantité pour les directions régionales d'Emploi-Québec et les événements auxquels participe la Coalition, par exemple les salons de l'emploi. ■

LES PERCEPTIONS S'AMÉLIORENT

Selon un sondage Omnibus réalisé du 15 au 19 avril dernier auprès de 1 015 répondants âgés de 18 ans et plus, on remarque que l'opinion du public envers les professionnels en assurance de dommages s'est améliorée de 5 % depuis deux ans, passant de 52 % en 2008 à 55 % en 2010. Depuis 2006, c'est 25 % de plus.



Par ailleurs, le nombre de répondants ayant une opinion négative des professions en assurance de dommages (ennuyantes et routinières ou avec très peu de débouchés) a diminué de 20 % au cours des deux dernières années, passant

de 24 % à 20 %. Comparativement à 2006, c'est 50 % moins de répondants qui ont une opinion négative des professions en assurance de dommages.

Par contre, certains préjugés persistent. En effet, 14 % des répondants croient toujours que le travail d'un professionnel consiste à faire du porte-à-porte pour offrir des produits en assurance de dommages, comparativement à 11 % en 2008 et à 10 % en 2006.

Il s'agit d'une fausse perception que l'industrie doit continuer à corriger, de concert avec la Coalition, afin de faire tomber de vieux tabous qui ne tiennent plus la route. ■

NOUVEAUTÉ

L'IADQ membre observateur au sein de la Coalition

Le conseil d'administration de la Coalition est heureux d'accueillir un nouveau membre observateur (sans droit de vote) provenant de l'Institut d'assurance de dommages du Québec (IADQ). Rappelons que la Coalition compte également des membres observateurs provenant du ministère de l'Éducation, d'Emploi-Québec, des établissements d'enseignement collégial et de la Chambre de l'assurance de dommages.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

Conformément à l'article 9 du Règlement de la Coalition, un administrateur est désigné par la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD). M^e Robert LaGarde a été choisi le 31 mars dernier afin de remplir cette fonction pour un mandat de deux ans. Par ailleurs, une seule candidature a été reçue pour chacun des quatre postes à pourvoir (la période de candidature s'est terminée le 21 mai 2010). Le 7 juin dernier, les personnes suivantes ont donc été élues par acclamation :

- M. Jonathan Caron, pour le poste d'administrateur issu des cabinets d'expertise en règlement de sinistres ;
- M^{me} Johanne Lamanque, pour le poste d'administrateur issu des cabinets de courtage* ;
- M. Ron Pavelack, pour le poste d'administrateur issu des assureurs à courtiers ;
- M. Sylvain Simard, pour le poste d'administrateur issu des assureurs directs.

Soulignons qu'une candidature pour le poste d'administrateur issu des cabinets d'expertise en règlement de sinistres a été reçue le 25 mai, après la date limite de réception des candidatures. Conformément à l'article 15.4 du règlement de la Coalition, la candidature a dû être rejetée.

* M^{me} Johanne Lamanque a quitté le RCCAQ le 30 juin dernier pour de nouvelles fonctions au sein du Bureau d'assurance du Canada (BAC) et du Groupement des assureurs automobiles (GAA). Le poste d'administrateur issu des cabinets de courtage sera donc pourvu en vertu de l'article 10 du Règlement général de la Coalition. Une personne possédant les qualifications requises sera nommée sous peu par les administrateurs en poste.

NOMINATIONS –
TITRE PROFESSIONNEL



Nathalie Roy, C.d'A.Ass

M^{me} **Nathalie Roy** rejoint les rangs des C.d'A.Ass. Toutes nos félicitations à M^{me} Roy, qui œuvre au sein du cabinet Bilodeau Couture Assurances inc.

Andréanne Paquet, C.d'A.Ass.

Toutes nos félicitations à M^{me} **Andréanne Paquet** du cabinet Vézina Assurances inc., qui a obtenu son titre de courtier d'assurance associé.

LISTE DES NOUVELLES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ACCRÉDITÉES

Cette liste comprend les activités accréditées entre le 8 mai et le 13 juillet 2010 seulement. Pour consulter la liste complète des activités accréditées, visitez la rubrique **Ma formation continue** sur chad.ca.

TECHNIQUE D'ASSURANCE (T)

NOM DU COURS	UFC	NOM DU FOURNISSEUR	TÉLÉPHONE
La responsabilité des transporteurs	4 UFC	Langlois Kronström Desjardins	418 650-7033
Règlement des sinistres susceptibles d'affecter l'environnement – 2 – Prévention et règlement des sinistres routiers	3 UFC	Renfort Ressources Inc.	418 836-4509
Règlement des sinistres susceptibles d'affecter l'environnement – 3 – Contrôle et partage des coûts	2 UFC	Renfort Ressources Inc.	418 836-4509
Optimiser ma productivité et augmenter mes ventes	2 UFC	IFC, Formation continue	514 875-8324
Atelier habitation – changements de formulaires	3 UFC	Josée Raymond Formation	450 441-2329

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (DP)

NOM DU COURS	UFC	NOM DU FOURNISSEUR	TÉLÉPHONE
Optimiser ma productivité et augmenter mes ventes	2 UFC	IFC, Formation continue	514 875-8324

DRIT ET LOIS (DL)

NOM DU COURS	UFC	NOM DU FOURNISSEUR	TÉLÉPHONE
Les enjeux de couverture liés à la nouvelle <i>Loi sur le courtage immobilier</i>	4 UFC	Langlois Kronström Desjardins	418 650-7033

Note: Les cours offerts par les cégeps et les universités, dans le cadre d'un programme officiel et en accord avec les catégories Administration, Conformité (3 UFC), Développement professionnel (5 UFC), Droit et lois et Technique d'assurance, donnent automatiquement des UFC, et ce, sur présentation du plan de cours et d'une preuve de réussite. Le nombre d'UFC accordé correspond au nombre d'heures de cours.

LA ChAD VEUT SAVOIR...

- Participeriez-vous à une assemblée générale organisée par la ChAD ?
- Participeriez-vous davantage à une assemblée générale si des formations en conformité (avec frais) étaient à l'horaire de la journée ?

Pour répondre, rendez-vous sur le site Internet chad.ca, dans la section « **Mon dossier UFC** ».

Merci de votre collaboration !



CET AUTOMNE

LA CHAD PRÈS DE CHEZ VOUS!

Tant pour la tournée régionale que pour les formations, inscrivez-vous en ligne maintenant sur chad.ca

TOURNÉE RÉGIONALE:
UNE OCCASION D'ÉCHANGES...

- sur les développements à venir à la ChAD
- sur les obligations et les règlements en assurance de dommages

DATE	VILLE	ENDROIT	HEURE DE LA RENCONTRE	HEURE DE LA FORMATION
8 septembre	Val-d'Or	Hôtel Le Forestel – 1001, 3 ^e Avenue Est	11 h 30	13 h 30
9 septembre	Rouyn-Noranda	Hôtel Gouverneur – Le Noranda – 41, 6 ^e rue	12 h 00	8 h 30
16 septembre	Sherbrooke	Hôtel Le Président – 3535, rue King Ouest	11 h 45	13 h 45
28 septembre	Joliette	Château Joliette – 450, rue Saint-Thomas	12 h 00	8 h 30
5 octobre	Rimouski	Hôtel Rimouski – Centre des Congrès – 225, boul. René-Lepage Est	11 h 45	13 h 30
6 octobre	Gaspé	Hôtel Des Commandants – 178, rue de la Reine	11 h 30	8 h 00
19 octobre	Drummondville	Hôtel & Suite Le Dauphin – 600, boul. Saint-Joseph	11 h 30	13 h 30
20 octobre	Jonquière	Holiday Inn Saguenay – 2675, boul. du Royaume	11 h 30	13 h 30
21 octobre	Saint-Jérôme	Hôtel Best Western – 420, Monseigneur-Dubois	11 h 30	13 h 30
26 octobre	Rivière-du-Loup	Hôtel Universel – 311, boul. Hôtel-de-Ville	12 h 00	14 h 00
27 octobre	Saint-Georges-de-Beauce	Le Georgesville – 300, 118 ^e rue	12 h 30	9 h 00
27 octobre	Québec	Le Classique – 2815, boul. Laurier (Sainte-Foy)	8 h 30	n/d
2 novembre	Saint-Hyacinthe	Hôtel des Seigneurs – 1200, rue Johnson	12 h 15	9 h 00
3 novembre	Gatineau	(Lieu à confirmer)	12 h 00	14 h 00

- Formation offerte
- Aucune formation prévue

Mettez vos connaissances à jour!

Profitez de la tournée régionale pour vous inscrire également à la formation dans la nouvelle catégorie **Conformité** sur le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, au coût de 90\$ plus taxes.

